

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
Séance du 06 novembre 2023

**DATE DE LA CONVOCATION**

27 octobre 2023

Nombre de conseillers en exercice :

35 Titulaires et 7 Suppléants

Titulaires présents : 22

Suppléants votants : 0

Pouvoirs : 7

Total votants : 29

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 06 novembre 2023**

**L'an deux mil vingt trois**

**Et le 06 novembre à 18h30**

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège de la Communauté de communes du Grand Chambord, sous la présidence de **Monsieur Gilles CLEMENT**, Président de la Communauté de Communes.

**Membres Titulaires présents :**

Henry LEMAIGNEN (Bauzy), Hélène PAILLOUX (Bracieux), André JOLY (Chambord), Claudette SORIN (Crouy-sur-Cosson), Claire CAILLON, Jean-Luc DAUTREMÉPUIIS (Huisseau-sur-Cosson), Anne-Marie THOMAS (La Ferté-Saint-Cyr), Gilles CLEMENT, José COELHO, Danièle DEBOUT, Dominique GIBAUD (Mont-près-Chambord), Patrick MARION (Neuvy), Laurent ALLANIC, Françoise CHAMPY (Saint-Claude-de-Diray), Didier HEITZ, Mireille BIZERAY (Saint-Dyé-sur-Loire), Michel LAURENT, Jacky HERNANDEZ, Christian LALLERON (Saint-Laurent-Nouan), Christophe HENRY (Thoury), Patrice DUCHET, Virginie VERNERET (Tour-en-Sologne).

**Membres Suppléants présents à voix délibérative :-**

**Membres Titulaires absents et ayant donné pouvoir à un autre Titulaire :**

Jean-Luc VINGERDER a donné pouvoir à Hélène PAILLOUX (Bracieux),  
Gérard BARON (Fontaines-en-Sologne) a donné pouvoir à Christophe HENRY (Thoury),  
Joël DEBUIGNE a donné pouvoir à Jean-Luc DAUTREMÉPUIIS (Huisseau-sur-Cosson),  
Cécile JORY-JANVIER a donné pouvoir à Claire CAILLON (Huisseau-sur-Cosson),  
Nathalie BINVAULT a donné pouvoir à Danièle DEBOUT (Mont-près-Chambord),  
Julien MARCILHAC a donné pouvoir à Laurent ALLANIC (Saint-Claude-de-Diray),  
Christine SOUCHET a donné pouvoir à Jacky HERNANDEZ (Saint-Laurent-Nouan).

**Membres Suppléants présents sans voix délibérative :** Philippe GRANADOS (Crouy-sur-Cosson), Florence BARRAUD RODET (Thoury).

**Membres Titulaires absents ou excusés :** Dimitri BRUNEAU (La Ferté-Saint-Cyr), Christine MONGELLA (Maslives), Gérard CHAUVÉAU, Fabienne GENDRIER (Montlivault), Elisabeth GUIBERTEAU, Valérie LODI (Saint-Laurent-Nouan).

**Les membres présents, formant la majorité des conseillers en exercice, Anne-Marie THOMAS (La Ferté-Saint-Cyr) a été désignée secrétaire de séance.**

**Délibération 041-099-2023**

**Objet : Demande de dégrèvement exceptionnel - Aire de camping-cars - HUISSEAU-SUR-COSSON**

Monsieur Didier HEITZ, Vice-président en charge de l'aménagement et des infrastructures, informe les membres du Conseil communautaire que la Mairie de Huisseau-sur-Cosson, chargée de l'accueil des camping-cars Route de Chambord, a été victime d'une fuite après compteur. Celle-ci a entraîné une consommation d'eau anormale, soit 1 250 m<sup>3</sup> sur la période du 21/11/2022 au 31/08/2023 (pour 283 jours) alors que la Mairie utilise habituellement 18 m<sup>3</sup>.

La facture liée à la redevance assainissement collectif s'élève à 2 800,96 € TTC.

Après analyse du dossier par les membres du Bureau des Vice-Présidents le 15/09/2023, il est proposé aux membres du Conseil communautaire de bien vouloir :

- Accorder un dégrèvement exceptionnel à hauteur de 616 m<sup>3</sup> sur la part assainissement collectif, soit 50% de la surconsommation évaluée à 1 232 m<sup>3</sup> ;
- Autoriser la prise en charge de la surconsommation par le budget général CCGC ;
- Autoriser Monsieur le Président (ou son représentant dûment habilité) à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **ACCORDE un dégrèvement exceptionnel à hauteur de 616 m<sup>3</sup> sur la part assainissement collectif, soit 50% de la surconsommation évaluée à 1 232 m<sup>3</sup> ;**
- **AUTORISE la prise en charge de la surconsommation par le budget général CCGC ;**
- **AUTORISE Monsieur le Président (ou son représentant dûment habilité) à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits

Extrait certifié conforme.

**La secrétaire de séance**



**Anne-Marie THOMAS**

**Le Président**



**Gilles CLEMENT**